

Règlement du concours

de l'Association « Echanges SUMENE - QUISTINIC »

Ce concours a pour but de créer un nouveau logo et un nouveau «bandeau titre» pour le blog de l'association :



<http://leblogdujumelage.blogs.midilibre.com/>.

Le thème : « Symboles des échanges entre SUMENE et QUISTINIC »

Les projets présentés sur une feuille de format A3 maximum, devront comporter un logo carré ou circulaire (attention à la lisibilité du logo présenté au final en 4X4 cm) et, ou un bandeau rectangulaire dans une proportion de 3.2X21 cm. Ils seront accompagnés d'une note d'interprétation du participant, et ne devront pas être signés. Les noms, prénoms, adresses (postale et (ou) mail), catégorie seront inscrits au verso du projet.

Sont acceptés les dessins, les compositions photographiques, ou un mix des 2.

Qui peut participer ? Adultes ou enfants (jusqu'à 16ans) en individuels, en groupes, ou classes d'enfants des écoles de Sumène et de Quistinic. (Participation gratuite)

Comment participer ? 3 possibilités :

- Déposer directement votre projet sur la page Facebook de l'évènement (Créée en avril).
- Faire parvenir vos fichiers (en JPEG) par mail à bernard.georges0@wanadoo.fr
- Déposer le projet papier, ou le faire parvenir par courrier à : Association Echanges SUMENE - QUISTINIC chez B. Georges, 170 le Cabanis 30440 Sumène.

Résultats : Le jury, composé des membres du conseil d'administration de l'association se réunira entre le 16 juin et le 02 juillet pour sélectionner les projets.

La proclamation des résultats et la remise des prix se feront au Diguédan à l'issue du concert programmé en fin d'après-midi ce même 2 juillet (voir le programme à paraître).

Récompenses : Pour les individuels, 2 bons d'achat d'une valeur de 50 € (1 adulte - 1 enfant)
Pour les scolaires, (activités scolaire ou périscolaire) 1 bon d'achat de 100€ sera remis au responsable du groupe.

Exposition des projets : Elle aura lieu tout au long de la manifestation du 2 juillet 2017 au Diguédan.

Date limite de participation : 15 juin 2017 à minuit. A partir du 16 juin, tous les projets seront présentés par catégorie, et de façon anonyme sur notre blog :

<http://leblogdujumelage.blogs.midilibre.com/>

A noter : L'association se réserve le droit de modifier ce règlement, et d'utiliser les projets présentés pour le blog ou sur tous autres supports utilisables à l'avenir. Le fait de participer au concours entraîne l'adhésion à ce règlement.